

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire - Canton de Langeais
COMMUNE D'AMBILLOU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AMBILLOU

L'an deux mil vingt-cinq, le 17 janvier, à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Bruno CHEUVREUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 13 janvier 2025.

La séance a été publique.

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents 10	CHEUVREUX Bruno, CARRE Lucette, BARRIER Charles, BOCAGE Jean-Yves, BROSSARD Angéline, TOUCHARD Valérie, BRAUD Santiana, CHENEAU Céline, SUZANNE Julie, HEMOND Sylvie.	
Etaient Absents 9	BETTE Thierry, <i>Absent</i> MARECHAL Marielle, <i>Excusée</i> MICHAUD Jean-Claude, <i>Absent</i> ROZO Emmanuelle, <i>Excusée</i> RICHARD Pascal, <i>Absent</i> BIZARD Bernadette, <i>Excusée</i> TEIXEIRA Garry, <i>Excusé</i> DELAUNAY Jennifer, <i>Absente</i> DELETANG Claude, <i>Excusé</i>	- <i>Pouvoir à Lucette CARRE</i> - <i>Pouvoir à Julie SUZANNE</i> - - <i>Pouvoir à Jean-Yves BOCAGE</i> - <i>Pouvoir à Sylvie HÉMOND</i>

Votants : 14

Le quorum étant atteint, la séance a été déclarée ouverte à 18h.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Charles Barrier a été désigné pour remplir cette fonction

2025-002 – Bibliothèque Municipal d'Ambillou – Nouveau Règlement Intérieur.

La bibliothèque d'Ambillou étant désormais gérée directement par la commune, il est nécessaire de rédiger un nouveau règlement intérieur et de le faire valider par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du nouveau règlement,

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 14 voix :

- **D'ADOPTER** le nouveau Règlement Intérieur de la bibliothèque municipale annexé à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** le Maire, ou son représentant, à signer tout document en rapport avec cette délibération et notamment les éventuels avenants.

Le (La) Secrétaire de séance,

Le Maire – Bruno Cheuvreux
Pour extrait certifié conforme